



SMAEP de la source de la Crosse (Siren : 253701783)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Descartes
Arrondissement	Loches
Département	Indre-et-Loire
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	07/06/1957
Date d'effet	07/06/1957

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Michel Jouzeau

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	44 rue René Boylesve
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	37160 DESCARTES
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Aucune contribution budgétaire
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	56 538
Densité moyenne	30,17

Périmètres

Nombre total de membres : 11

- Dont 10 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
37	Abilly (213700016)	1 170
37	Antogny-le-Tillac (213700057)	517
86	Buxeuil (218600427)	967
37	Descartes (213701154)	3 642
37	La Celle-Saint-Avant (213700453)	1 095
37	Le Grand-Pressigny (213701139)	955
37	Neuilly-le-Brignon (213701683)	313
86	Port-de-Piles (218601953)	575
37	Ports (213701873)	361
37	Pussigny (213701907)	173

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
37	CC Loches Sud Touraine (200071587)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)</p> <p>- <i>la production y compris le traitement éventuel et la distribution d'eau potable dans les limites du réseau actuel des communes membres. - l'étude, la mise au point, la réalisation et l'exploitation de tout projet d'extension ou d'amélioration des ressources, du réseau, des installations ainsi que des interconnexions avec des collectivités extérieures. Le syndicat pourra effectuer des prestations de service dans le cadre de ses compétences, à titre accessoire, pour le compte de collectivités et d'établissements publics de coopération intercommunale extérieurs, dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence.</i></p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)